



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 09 octobre 2025 -

Délibération n°6.2.09/10/2025

**relative à l'approbation des demandes de subventions présentées
par les associations étudiantes**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption des attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 17

Membres représentés : 5

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 13 octobre 2025

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Briand

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 20 OCT. 2025

Transmise au recteur le : 20 OCT. 2025

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION FSDIE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Année Universitaire 2025-2026
Commission Vie des Campus - FSDIE Projets du 2 octobre 2025

	Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2024-2025	Remarques
CATEGORIE 1 - Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants														
1	Ann'Cliff	Favoriser l'accès et la découverte de la pratique de l'escalade au sein des étudiants	Création de l'association.	Tous les étudiants de l'USMB du campus d'Annecy-le-Vieux	4-Sportif	/	150,00	150,00	100,00%	150,00	100,00%	150,00	/	Avis favorable
2	Ann'Cliff	Favoriser l'accès et la découverte de la pratique de l'escalade au sein des étudiants	Proposer des sorties d'escalade avec des tarifs préférentiels afin de faciliter l'accès et démocratiser la pratique de l'escalade au sein des étudiants.	Tous les étudiants de l'USMB du campus d'Annecy-le-Vieux	4-Sportif	→ 150 € (Aide à la création des associations) → 52,02 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 220 € (Adhésions) → 89,14 € (Demande de subvention Crédit Mutuel)	886,16	375,00	42,32%	375,00	42,32%	375,00	/	Avis favorable
3	Blairoudeurs Chambéry	Le cinéma des Blaireaux	Offrir une activité culturelle liée au monde du cinéma en traitant de films sur l'écologie et la biodiversité. La possibilité de rencontrer les réalisateurs autour de leurs films et d'un débat.	Etudiants, adhérents, et public extérieur de tout âge	3-Culture / CSTI	/	730,00	730,00	100,00%	730,00	100,00%	730,00	→ 1 500 € (03/10/2024), projet "Les blaireaux à la montagne" → 1 744 € (28/11/2024), projet "Ateliers naturalistes à l'USMB : pour des jeunes avertis et engagés pour la biodiversité"	Avis favorable
4	FAC MUSIQUE	APÉRO JAM	Créer des moments conviviaux pour notre activité mensuelle de scène ouverte en proposant de la nourriture et des boissons	Ouvert aux étudiants et adhérents de l'association	3-Culture / CSTI	/	890,25	890,25	100,00%	643,05	72,23%	643,05	→ 733,52 € (28/11/2024), projet "Concert des portes ouvertes de l'USMB campus Jacob-Bellecombette" € (06/03/2025), projet "Concert et soirée comédies musicales et galerie vivante" → 0	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner les frais alimentaires.
5	Légumes et Cagettes Rebelles Annecy	Vente et distribution d'assortiments de produits locaux et de saison à destination des étudiants	Vente de produits alimentaires à bas prix aux étudiants de l'USMB, afin de lutter contre la précarité étudiante et de favoriser une alimentation saine, variée et durable.	Tous les étudiants de l'USMB, campus Annecy-le-Vieux, ainsi que le personnel de l'université	1-Social	→ 3 671 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 600 € (Cotisation des membres) → 6 080 € (Cagettes) → 200 € (Tote bags)	12 942,00	2 391,00	18,47%	2 391,00	18,47%	2 391,00	→ 5 858,72 € (24/10/2024), projet "Compensation du prix de cagettes de fruits et légumes locaux et de saison" → 1 321,88 € (28/11/2024), projet "Vente et distribution d'assortiments de produits locaux et de saison à destination des étudiants"	Avis favorable
SOUS-TOTAL CATEGORIE 1							15 598,41	4 536,25	29,08%	4 289,05	27,50%	4 289,05		
CATEGORIE 2 - Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc														
	SOUS-TOTAL CATEGORIE 2						0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00		
CATEGORIE 3 - Projets ne concernant qu'une filière														
1	BDE de Polytech Annecy-Chambéry - Polyfoot	Inscription championnat saint gobain	Permettre aux anciens joueurs de foot, ne pouvant plus jouer en club à cause des études, de continuer à jouer et à développer leur passion pour le football en restant compétitif. Tout cela pour accéder au tournoi national de la saint gobain. Mais aussi nous accueillons les nouveaux joueurs amateurs ou débutants pour leur permettre d'avoir une activité sportive régulière pendant leurs études.	Tout étudiant amateur de football	4-Sportif	→ 375 € (BDE Polytech)	2 375,00	2 000,00	84,21%	0,00	0,00%	0,00	/	Avis défavorable. La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet et conseille à l'association d'ouvrir le projet à d'autres filières et de solliciter une aide financière auprès de la composante.
2	BDE de Polytech Annecy-Chambéry - Polyrun club	Défi sportif étudiant : Participation à une course officielle	Financer la participation à une course officielle aux adhérents de notre association.	Étudiants de l'USMB	4-Sportif	→ 630 € (Cotisations adhérents) → 400 € (autres recettes)	4 445,00	3 415,00	76,83%	683,00	15,37%	683,00	→ 2 350 € (03/10/2024), projet "Défi sportif étudiant : Participation à la course du lac d'Annecy 2025"	La commission vie des campus propose de subventionner le projet à hauteur de 20% de la somme demandée. Elle conseille à l'association d'ouvrir le projet à d'autres filières et de solliciter une aide financière auprès de la composante.
3	BEAPS	Congrès ANESTAPS	Former les différents membres du bureau aux tâches de leur pôle respectif afin d'améliorer les services adressés aux étudiants de l'université Savoie Mont Blanc, principalement les étudiants STAPS.	Membres de l'association et étudiants STAPS qui souhaiteraient rejoindre l'association.	7-Autres	→ 133 € (vêtements et goodies)	1 467,00	1 334,00	90,93%	900,00	61,35%	900,00	/	La commission vie des campus propose de subventionner à hauteur de 100 euros / personne inscrite pour participer au congrès. Après la tenue du congrès, elle demande à l'association de lui communiquer le nombre de participants ayant réellement participé.
SOUS-TOTAL CATEGORIE 3							8 287,00	6 749,00	81,44%	1 583,00	19,10%	1 583,00		
TOTAL DES 3 CATEGORIES							23 885,41	11 285,25	47,25%	5 872,05	24,58%	5 872,05		

CATEGORIE
Catégorie 1 : Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants.
Catégorie 2 : Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc.
Catégorie 3 : Projets ne concernant qu'une filière.

DOMAINE
1-Social 2-Sanitaire 3-Culture / CSTI 4-Sportif 5-Accueil 6-Développement durable 7-Autres